

**Assemblée générale**

Distr. limitée
14 février 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante et unième session
Vienne, 10-21 février 2014

**Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des
sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

1. À sa [...] séance, le [...] février 2014, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, adoptés par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7):
 - a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de source d'énergie nucléaire en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
 - b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.
3. Le Groupe de travail, à ses réunions informelles et formelles, a examiné ce qui suit:
 - a) Document de travail soumis par les États-Unis d'Amérique sur la définition de la structure d'organisation qui met en œuvre une application de source d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.334);



b) Présentation soumise par le Royaume-Uni sur les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace – activités et programmes du Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/2014/CRP.19, en anglais seulement);

c) Document officiel présenté par le Président du Groupe de travail sur les étapes suivantes que le Groupe de travail pourrait entreprendre lorsque le plan de travail en cours aura été mené à bien;

d) Présentation par la délégation du Royaume-Uni sur l'état de la sûreté et les activités réglementaires dans le cadre du projet MEGAHIT (Megawatt Highly Efficient Technologies for Space Power and Propulsion Systems for Long-duration Exploration Missions), projet financé par la Commission européenne dans le cadre du septième programme-cadre de la recherche et du développement technologique.

4. Le Groupe de travail a noté que le calendrier du plan de travail actuel ne permettrait pas aux États membres ou aux organisations intergouvernementales de lui présenter des expériences supplémentaires concernant l'application du Cadre de sûreté.

5. De même, le Groupe de travail a noté que des présentations supplémentaires pourraient être fournies par les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine du développement et des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace traitant des problèmes recensés.

6. Le Groupe de travail a examiné le document officiel présenté par le Président et constaté qu'il fallait disposer de plus de temps pour recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté.

7. Conformément à son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/958, par. 134, et annexe II, par. 8), le Groupe de travail a examiné les arrangements du plan de travail pour l'année 2014, aux termes desquels il fallait, entre autres, déterminer si le plan de travail actuel devrait être prolongé.

8. Le Groupe de travail, compte tenu d'un certain nombre de considérations, notamment celles qui figurent dans les paragraphes 4 à 6 ci-dessus, a recommandé de prolonger le travail pluriannuel actuel jusqu'en 2017, comme suit:

2014 Le Groupe de travail demandera au Secrétariat a) d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire à fournir des informations supplémentaires en 2015 sur leur application du Cadre de sûreté et b) d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à présenter des communications en 2015, pendant les réunions du Groupe de travail, sur leur plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans l'application du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments;

- 2015 Recevoir des présentations, pendant les réunions du Groupe de travail, des États membres et des organisations intergouvernementales, conformément à l'invitation faite en 2014. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des présentations, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les présentations en 2016, et c) examiner les éventuelles questions techniques concernant les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté;
 - 2016 Décider de prolonger ou non le plan de travail en cours; dans la négative, élaborer un projet de rapport contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté;
 - 2017 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, finaliser le rapport et les recommandations.
9. Le Groupe de travail a en outre prié le Secrétariat de programmer toutes les présentations qui seraient données dans le contexte de l'invitation susmentionnée pendant la première semaine de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité, en 2015.
10. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence au cours de l'été 2014 pour examiner les réponses qu'il recevra à l'invitation mentionnée au paragraphe 8 ci-dessus et planifier ses activités pour le reste de 2014.
11. À sa [...] séance, le [...] février 2014, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
-